Communiqué de presse conjoint IMS/Jacquet Metals

IMS - Jacquet Metals : accord en vue d'un rapprochement amical

Nanterre / Saint Priest, le 10 mars 2010

Dans le cadre de l'offre publique d'échange déposée par Jacquet Metals visant les actions IMS, les deux sociétés se sont rencontrées pour discuter du potentiel d'un rapprochement industriel entre les deux groupes sur une base amicale. Suite à ces premières discussions, un accord prévoyant les principes de ce rapprochement et autorisé par le conseil de surveillance d'IMS et le conseil d'administration de Jacquet Metals, a été conclu le 8 mars 2010.

L'opération prendrait la forme d'une fusion-absorption de Jacquet Metals par IMS. La parité envisagée pour la fusion serait de 20 actions IMS pour 7 actions Jacquet Metals (soit une parité améliorée de 2,86 contre 3,50 dans l'OPE).

La fusion serait précédée du reclassement de la participation de Jacquet Metals dans le capital d'IMS (représentant 23,17%¹) au profit de JSA, la holding personnelle d'Eric Jacquet, afin d'apporter au nouvel ensemble un groupe Jacquet Metals désendetté.

La fusion serait suivie d'une augmentation de capital d'IMS de 20 millions d'euros garantie à hauteur de 75% par JSA.

Dans ce nouveau contexte, IMS a mis fin au processus de cession de Stappert, tandis que Jacquet Metals s'est désisté des procédures judiciaires en cours.

La combinaison de Jacquet Metals et d'IMS renforcera les positions stratégiques du nouvel ensemble sur le marché européen de la distribution des aciers spéciaux.

A l'issue de la fusion, IMS adopterait une gouvernance à conseil d'administration conforme aux règles AFEP MEDEF. Le conseil d'administration serait composé de 9 membres et compterait un tiers d'administrateurs indépendants.

Il est prévu qu'un protocole d'accord soit signé entre Jacquet Metals et IMS dans les prochaines semaines. Sa mise en œuvre sera soumise à l'octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une autorisation de renonciation à l'offre publique d'échange de Jacquet Metals et d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique en raison des seuils de participation franchis par JSA à l'issue de l'opération, ainsi qu'à l'obtention des accords bancaires nécessaires pour réaliser celle-ci.

Dans ce cadre, les sociétés Jacquet Metals et IMS ont demandé à l'Autorité des marchés financiers de surseoir à statuer sur le projet d'offre publique d'échange déposé le 3 février 2010 par Jacquet Metals.

IMS / Euro RSCG
Benjamin Perret / 01 58 47 95 39
My-Lan Poulain / 01 58 47 96 36
Benjamin.Perret@eurorscg.fr
Mylan.Poulain@eurorscg.fr

Monsieur Eric Jacquet détient directement et indirectement, par l'intermédiaire de JSA et de Jacquet Metals qu'il contrôle, 33,19% du capital d'IMS.